

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20241120-2024-114-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

## DECISION N°2024 - 144

## DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE TOITURE **EGLISE SAINT ANDRE**

\*\*\*\*\*\*

## Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- VU la délibération n°2.1 du Conseil Départemental du 28 mars 2024 relative aux aides à l'investissement des communes et groupements de communes - modifications 2024-2025 ;
- CONSIDERANT l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville;

## **DECIDE:**

ARTICLE 1: de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime l'aide « restauration du patrimoine », pour les travaux de toiture Eglise Saint André, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux	231 671,41 €
	TOTAL	231 671,41 €
RECETTES	Département Seine-Maritime	69 501,42 €
	Autofinancement Ville	162 169,99 €
	TOTAL	231 671,41 €

ARTICLE 2: de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

2 0 NOV. 2024

**Catherine FLAVIGNY** 

Maire Conseillère départementale

www.montsaintaignan.fr